

Langue Français

L'ANRT instruit, en vertu de ses attributions des licences (réseaux publics de télécommunications), des autorisations (réseaux indépendants), des déclarations (prestataires de services à valeur ajoutée) et des agréments (équipements de télécommunications) aux opérateurs télécoms au Maroc. Ces actes comportent des engagements sous forme de spécifications techniques et administratives nécessaires pour garantir un bon fonctionnement des équipements et des réseaux ainsi qu'une exploitation des services de télécommunications dans un environnement harmonisé et favorable pour les usagers et pour le secteur d'une manière générale.

L'activité du contrôle technique comporte un ensemble d'actions et d'interventions menées, en amont ou en aval, sur les réseaux, les équipements ou les services de télécommunications en vue de relever des paramètres techniques pertinents pour s'assurer de leur conformité par rapport aux accords délivrés par l'ANRT.

**Missions:** [Contrôle technique](#)

All

**Source URL:**

<https://www.anrt.ma/accordeon/presentation-de-lactivite-de-controle-technique#comment-0>